



DOSSIER DE CONSULTATION

fourniture de repas - cantine scolaire

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité qui passe le marché :

COMMUNE DE MORAS-EN-VALLOIRE

68 Rue Maurice Savin 26210 MORAS-EN-VALLOIRE

Objet du marché : fourniture de repas - cantine scolaire

Forme du marché : marché de service en **procédure adaptée**

(Articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique)

Durée du marché : 1 année scolaire (renouvelable 2 fois) à compter de la rentrée de septembre 2021.

Critères de choix :

1 – Prix : 40 %

2 – Qualité des menus : 40 %

(diversité, fraîcheur des produits et respect des saisonnalités, issus de systèmes certifiés respectueux de l'environnement et de la qualité organoleptique des produits (pour partie en agriculture biologique), grammage, traçabilité, proposition de repas festifs)

3 – Capacité à assurer la continuité du service (sûreté de la prestation) : 20 %

Date de publication de l'avis : 3 mai 2021

Retrait du dossier de consultation :

www.moras-en-valloire.fr/marches-publics/

ou en Mairie - 68 Rue Maurice Savin 26210 MORAS-EN-VALLOIRE

Tél. 04 75 31 94 71 – Courriel : mairie.moras@wanadoo.fr

Date limite de réception des offres : Vendredi 11 juin 2021 à 17 heures

en mairie ou par courriel : mairie.moras@wanadoo.fr

DOSSIER DE CONSULTATION RESTAURATION SCOLAIRE

FOURNITURE / LIVRAISON DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

26210 MORAS EN VALLOIRE

**POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE (maternelle et élémentaire)
DE MORAS EN VALLOIRE**

1 CAHIER DES CHARGES (VISA, DATE)

2 ACTE DE CANDIDATURE (À COMPLÉTER, VISA, DATE)



COMMUNE DE MORAS EN VALLOIRE (26210)

FOURNITURE / LIVRAISON DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

26210 MORAS EN VALLOIRE

**POUR LA RESTAURATION DU DÉJEUNER DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE
DE MORAS EN VALLOIRE**

**CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES
COMMUN POUR PROPOSITION :**

- **LIAISON CHAUDE**
- **LIAISON FROIDE**



Le présent cahier des charges est composé de 5 pages

Le candidat est dénommé « le prestataire », la Commune de Moras en Valloire est dénommée « le client ».

OBJET DU MARCHÉ :

Vente de prestations alimentaires à la commune de Moras en Valloire 26210.

Les prestations alimentaires fournies à la commune de Moras en Valloire sont destinées à la restauration du déjeuner des élèves de l'école primaire (maternelle et élémentaire) de Moras en Valloire.

Livraison des repas selon le mode de liaison choisi par le client à la cantine scolaire – Cour Pierre Davity (à côté de la mairie et en face de l'école) 26210 MORAS EN VALLOIRE, durant la période scolaire.

La base des prestations est fixée à environ **3000 à 4000 repas** pour l'année scolaire (**20 à 30 repas par jour**).

La commune ne sera pas tenue pour responsable de contraintes extérieures la conduisant éventuellement à réduire ce nombre (baisse du nombre d'élèves, fermeture de classe ou de l'école, confinement sanitaire...) et ne saurait en supporter une indemnisation du prestataire.

La location d'un four de remise en température sera à inclure dans le prix proposé le cas échéant (en liaison froide).

Une formation annuelle permanente des agents de service de la cantine scolaire au fonctionnement et aux normes du système de restauration est demandée.

FORME DU MARCHÉ - DURÉE - RÉSILIATION :

Le marché sera établi sous forme de convention pour une durée de 1 année scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021, celle-ci étant renouvelable au maximum deux fois par nouvelle convention signée après décision expresse, soit possiblement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024 (juillet 2024).

La convention pourra être dénoncée à tout moment, par l'une ou l'autre des parties, sans indemnité de part et d'autre, à condition expresse de prévenir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 mois avant la fin du mois retenu comme échéance.

PRESTATIONS À FOURNIR

Composition des déjeuners :

Service à table
1 entrée
1 plat protidique (viande, poisson, œufs, protéines végétales...)
1 accompagnement (légume ou féculent)
1 fromage ou laitage
1 dessert
Pain

VARIANTE POSSIBLE avec 4 éléments au lieu de 5 (entrée ou fromage/laitage)

Mise à disposition des produits suivants (lorsque nécessaire) : sauce salade, sucre.

Une serviette ouatée sera distribuée à chaque repas.

NOTA :

- **Le pain devra de préférence être fourni par une boulangerie artisanale traditionnelle.**
- **Le nombre de repas confectionnés à partir de produits issus de l'agriculture biologique sera précisé par le prestataire dans son offre et devra être respecté tout au long de l'exécution du marché.**
- **Des repas évènementiels seront servis sans surcoût** (repas de fête, à thèmes, semaine du goût...)

La notation prendra en compte la capacité du candidat prestataire à avoir retenu ces demandes (critère 2)

Équilibre nutritionnel :

- **Un soin particulier sera apporté à l'équilibre nutritionnel de chaque repas (fruits – légumes crus – protéines – laitage – féculent) et sur la variété des menus de la semaine.**
- **Une bonne alternance des menus et plats sans systématisation sur une journée ou de semaine en semaine est attendue.**
- **Les conseils d'un diététicien sont demandés.**

Obligation d'une politique de traçabilité de l'approvisionnement et de la production.

Obligation d'une politique d'information sur l'origine et la source des produits.

Les menus :

Les menus prévisionnels seront établis pour une semaine. Ils seront communiqués au client 2 semaines à l'avance.

En cas de nécessité, en raison, notamment de difficultés d'approvisionnement, la composition des menus pourra être modifiée par le prestataire.

Modalités et périodicités des commandes :

En raison de contraintes inhérentes à l'organisation du service restauration du client, le nombre de déjeuners produits et livrés chaque jour sera arrêté à partir d'une prévision communiquée au prestataire au plus tard la veille du jour de livraison avant 9h00. Un ajustement marginal devra toutefois être possible jusqu'au matin de la livraison avant 9h00.

Le Prestataire devra être en capacité d'adapter certains repas en raison d'allergies signalées (PAI médicaux).

Transport - Attestation de livraison :

Le prestataire s'engagera à assurer la livraison des repas sur le site de la cantine scolaire – accessible par la Cour Pierre Davity – 26210 MORAS EN VALLOIRE.

Liaison chaude ou froide : les livraisons seront assurées par un véhicule et du matériel conformes aux règlements sanitaires de transport des denrées périssables.

Chaque livraison sera accompagnée d'un bon de livraison mentionnant le nombre de repas livrés.

Règles et contrôles sanitaires :

Les parties s'engageront formellement, chacune en ce qui la concerne, à respecter les prescriptions réglementaires portant sur les conditions d'hygiène relatives à la préparation, la conservation, la distribution ou la vente de plats cuisinés à l'avance et à toute autre disposition réglementaire qui pourrait venir remplacer ou compléter ces prescriptions.

A ce titre, le prestataire ne sera responsable que de la préparation et du transport des repas jusqu'au lieu de délivrance, le client faisant son affaire, à ses frais, risques et périls, de leur stockage dans son établissement et de leur utilisation.

Le prestataire devra toutefois s'assurer du parfait fonctionnement du contenant accueillant les repas livrés et devra signaler immédiatement au client tout dysfonctionnement constaté.

Le prestataire s'engagera à prélever un échantillon de chaque déjeuner et à le conserver 5 jours après la date limite de consommation.

Toute réclamation relative à la qualité d'un plat sera signalée au prestataire avant la destruction de l'échantillon pour remise au Laboratoire Départemental d'Hygiène, pour analyse et communication des résultats au client.

Contrôle des prestations :

Il s'effectuera à différents niveaux :

- ⇒ Quantité et grammage, qualité, bactériologie, hygiène, sécurité.
- ⇒ Tant sur le matériel que sur le personnel.
- ⇒ Les conseils d'un diététicien.
- ⇒ Traçabilité de l'approvisionnement et de la production.
- ⇒ Origine et source des produits.

Dans le cas où la fourniture ou les prestations de service ne sont pas conformes au cahier des charges et ses annexes (acte de candidature, mémoire justificatif), le client peut mettre le prestataire en demeure d'y remédier sans délai. Dans le cas où le prestataire ne se met pas en conformité, le client peut résilier le contrat sans délai et sans droit à indemnité.

CLAUSES ADMINISTRATIVES

Responsabilité :

Le prestataire sera responsable de la qualité sanitaire du produit qu'il livrera et du maintien de cette qualité jusqu'à la date prévue de consommation et d'utilisation.

Assurances :

Le prestataire déclarera être assuré auprès d'une compagnie notoirement solvable pour sa responsabilité civile, et, en particulier, pour les risques d'intoxications alimentaires. Il sera tenu de présenter, à la demande du client, une attestation d'assurance apportant la preuve de cette garantie.

Réactualisation des prix :

Les prix définis dans la convention pourront être réactualisés selon la formule de révision proposée par le prestataire dans l'acte de candidature.

Conditions de règlement :

Le prestataire établira une facture mensuelle, au titre des prestations du mois écoulé.

Le paiement des prestations sera effectué mensuellement par mandat administratif après réception de la facture en Mairie.

Délais de paiement, à compter de la date de réception de la facture en Mairie :
30 jours maximum.

Comptable assignataire de la dépense : Trésor Public – 26240 ST-VALLIER

Stipulations générales :

Portée du cahier des charges :

Le présent cahier des charges et ses annexes (acte de candidature, mémoire justificatif) traduiront l'ensemble des engagements pris par les parties contractantes.

Toute modification quelconque fera l'objet d'un avenant signé par le prestataire et le client.

Règlement des litiges :

Tout différend survenant entre les parties à l'occasion du marché est de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble.

Élection de domicile :

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile :

Pour le client, représenté par M. Aurélien FERLAY, Maire,
à la : MAIRIE DE MORAS EN VALLOIRE 26210 MORAS EN VALLOIRE

Pour le prestataire, en son siège social.

Fait en deux originaux,

à _____ , le _____

Signature du prestataire, (ou représentant habilité)
précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Pour le client,
précédée de la mention « *lu et approuvé* »

COMMUNE DE MORAS-EN-VALLOIRE (26210)

FOURNITURE / LIVRAISON DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

26210 MORAS EN VALLOIRE

**POUR LA RESTAURATION DU DÉJEUNER DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE
DE MORAS EN VALLOIRE**

**ACTE DE CANDIDATURE
COMMUN POUR PROPOSITION**

- **LIAISON CHAUDE**
- **LIAISON FROIDE**



Le présent acte de candidature est composé de 3 pages

IDENTIFICATION DU CANDIDAT**Raison sociale :****Adresse siège social :**

LIEU DE PRODUCTION

PRIX DE L'OFFRE (Menu composé de 5 éléments)
(incluant le cas échéant la location du four de remise en température)

Déjeuner	Liaison chaude	Liaison froide
Montant H.T.		
Montant T.V.A.		
Montant T.T.C.		

VARIANTE avec 4 éléments (entrée ou fromage/laitage)
(incluant le cas échéant la location du four de remise en température)

Déjeuner	Liaison chaude	Liaison froide
Montant H.T.		
Montant T.V.A.		
Montant T.T.C.		

RÉVISION DES PRIX**Formule d'ajustement proposée :**

LISTE DES REPAS ÉVÈNEMENTIELS SERVIS SANS SURCOUT

LIVRAISON

Heure de livraison prévue à la cantine scolaire pour la liaison chaude :

Heure de livraison prévue à la cantine scolaire pour la liaison froide :

Fait en deux originaux,

à _____, le _____

**Signature du candidat, (ou représentant habilité),
(précédée de la mention « lu et approuvé »)**